



# Comment devenir assistant(e) maternel(le) ?

Participer à une réunion d'information destinée aux candidats(es).

Remplir un dossier

Recevoir la puéricultrice pour l'évaluation

Valider une formation de 66 heures avant tout accueil

La durée d'instruction et de la formation initiale est de 6 mois

## Où s'informer ?

Dans les centres médico-sociaux des territoires de solidarité



Le statut des assistants(es) maternels(les) leur donne des **droits** et des **obligations**

### Plusieurs employeurs sont possibles :

- les parents
- les communes (crèches familiales)
- des associations



# ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)



Une vocation pour un métier à part entière

CONCEPTION CAP SKERING IMPRESSION G550-MARS 08





## Le métier d'assistant(e) maternel(le), c'est :

### Accueillir de jeunes enfants

- **confiés** par leurs parents de façon non permanente
- **à son domicile**
- **moyennant** rémunération



## Le rôle de l'assistant(e) maternel(le) :

- **accueillir** un enfant qui n'est pas le sien
- **répondre aux besoins** de l'enfant et l'accompagner dans son développement
- **s'engager** dans une démarche professionnelle



## Les conditions de l'agrément

- **être en bonne santé**
- **disposer d'un logement** adapté et sécurisé
- **présenter des capacités** éducatives et relationnelles
- **être disponible**

